

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2023

Délibération n°062-2023

**Regroupement des tarifs de la régie de recettes des services « culture »**

Nombre de Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
23	15	17
Date de convocation		
25 août 2023		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le trente et un août deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaients présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Cédric DAYDE, Christian ALEX

Procurations : Thierry PESENTI à Jean-Marie FOURNIER, Christophe RENAUD à Christian ALEX

Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Samuel MICHELON, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Mélanie SALLE

\*\*\*

Rapporteur : Myriam SEVENERY, adjointe déléguée à la culture

Par décision en date du 24 mars dernier, prise dans le cadre des délégations confiées par le Conseil Municipal, et à la demande du Service de Gestion Comptable d'Uzès assurant les fonctions de receveur municipal, Monsieur le Maire avait procédé à la fusion des deux régies de recettes « Médiathèque » et « Produits des spectacles et manifestations culturelles », et à la création de la régie « Culture ».

Cette nouvelle régie porte donc sur les recettes de l'ensemble des produits initialement encaissés par les deux régies supprimées, dont les tarifs ont fait l'objet de délibérations successives au fil des ans. Par souci de simplicité et d'uniformité, il est donc proposé de réunir l'ensemble de ces tarifs au sein d'une délibération unique qui sera modifiée à chaque révision décidée par le Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu ses délibérations n°058-2013 du 23 mai 2013, 058-2015 du 17 septembre 2015, 099-2017 du 7 décembre 2017, 065-2021 du 26 août 2021, 069-2021 du 23 septembre 2021, et 077-2021 du 21 octobre 2021,  
Vu la décision du maire n°14-2023 du 9 août 2023,  
Ouï l'exposé du Rapporteur,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE**

Les tarifs de la régie de recettes « culture », tels qu'ils seront annexés à la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,  
Sébastien ANDEVERT



Le Maire,  
Jean-Marie FOURNIER

